



**Salon Nautique de Paris
Mardi 7 décembre 2010**

Discours du Président Eugène Caselli

Mesdames et Messieurs,
Chers amis du nautisme et de la plaisance,

Je suis heureux de vous accueillir dans cet espace Marseille Provence Métropole, premier pôle français de plaisance et deuxième d'Europe. Ce lieu de rencontres, d'échanges et, je l'espère, de découverte et d'heureuse surprise pour nos visiteurs, c'est la vitrine au Nautic de Paris des 24 ports totalisant 8 600 anneaux que comptent les sept communes littorales et deux communes lacustres de notre communauté urbaine riche de la deuxième ville de France et de dix-sept de ses voisines. Et riche, j'ai toujours plaisir à le rappeler, de 125 kilomètres de côte bordant des plans d'eau connus et réputés très au-delà de nos frontières.

Le poids du nautisme et de la plaisance est considérable dans l'économie locale puisque cette filière occupe quelque 500 entreprises, dont certaines, à Marseille ou à La Ciotat, comptent parmi les plus performantes du littoral méditerranéen. Dans nos ports comme sur les plans d'eau se perpétue la tradition d'une plaisance à la fois locale – 8 plaisanciers sur 10 habitent sur le territoire de nos dix-huit communes – et populaire – 5 bateaux sur 10 mesurent moins de 8 mètres.

Nous tenons à cette tradition. Si l'occupation des pannes a fait l'objet d'une mise à niveau et aux normes qui s'imposait à l'évidence et visait notamment à garantir l'équité dans l'attribution des anneaux, elle ne s'est accompagnée d'aucune envolée des tarifs pratiqués, qu'il soit à l'année ou à la nuitée. De ce point de vue aussi, nous sommes plus que compétitifs. Dans toute la mesure du possible, nous nous efforçons d'accroître la capacité d'accueil de nos ports, ainsi que la qualité des prestations et des services proposés aux usagers.

La qualité des installations est l'une de nos préoccupations dans l'exercice de la compétence en matière de ports de plaisance que la loi a transférée aux communautés urbaines. L'ambition affichée est de faire de ce premier pôle français, le tout premier de l'espace euroméditerranéen. Cette ambition s'appuie sur des projets en cours de réalisation ou à venir, dont plusieurs sont importants. Je pense à la nouvelle capitainerie du Vieux-port de Marseille, enfin digne de ce site illustre et prestigieux. Je pense à la constitution d'un pôle d'activités logistiques comportant chantier naval, aire de carénage, mécanique marine, accastillage, voileries, accueil des équipages, etc. ; le tout à l'entrée du port, dans l'anse du Pharo, et en conformité avec les valeurs environnementales les plus exigeantes. Je pense encore à des travaux d'agrandissement, de modernisation, de mise aux normes et de protection dans plusieurs de nos ports comme la Pointe-Rouge, l'île du Frioul ou la Ciotat. Une opération « ports propres » est en cours qui se traduit par des interventions diverses visant à la préservation du milieu naturel et à la maîtrise de l'énergie.

De tous les projets qui concernent nos ports, le plus important, par les effets et la portée, est celui d'une requalification du Vieux-Port de Marseille incluant une semi-piétonisation de ses trois quais, une transformation de l'actuel site du carénage au débouché de deux tunnels routiers, la réalisation d'un chemin littoral et le renforcement des espaces verts tout autour de la butte du Pharo, à l'entrée Sud de la calanque originelle. C'est le projet présenté par le groupement Michel Desvigne paysagiste, Foster + Partners, Tangram et Ingerop qui a été retenu. Il permet la réalisation d'une première phase de travaux pour être au rendez-vous impérieux de 2013, quand Marseille Provence Sera capitale européenne de la culture, et d'une deuxième phase, ensuite, aboutissant à une piétonisation plus poussée. L'opération s'inscrit dans une perspective beaucoup plus large de requalification du centre ville marseillais, à partir de l'accès Nord et des quais du Grand port maritime, dans le secteur de l'opération d'intérêt national Euroméditerranée. Le projet Vieux-Port va désormais entrer dans la phase de concertation et de discussion avec toutes les parties concernées, et notamment les clubs et associations nautiques.

Dans le cadre de la réforme des modes de gouvernance des ports de plaisance de MPM, une charte de progrès a été élaborée, qui associe tous les acteurs du nautisme, plaisanciers et professionnels, associations et administration. Votée à l'unanimité des élus de la communauté urbaine, cette charte a permis d'instituer quatre commissions paritaires, chacune intervenant dans une thématique particulière : l'attribution des places, la programmation des travaux, la gestion et la police du plan d'eau, l'animation et l'événementiel.

Il s'agit d'associer toutes les parties concernées à la réflexion et à la décision, d'instaurer de véritables règles de transparence et de justice, d'établir des priorités mûrement pensées.

Mais soucieux de préserver absolument l'environnement naturel et la beauté de nos sites, car la mer comme nos paysages sont fragiles et vulnérables, cet accroissement demeurera sous contrôle. De toute façon, même si nous nous lançons éperdument dans la course aux anneaux, à supposer qu'en plus de la volonté nous en ayons les moyens, jamais nous ne pourrions satisfaire les demandes dont le nombre, vous le savez sans doute, ne cesse d'augmenter à un rythme qu'il est impossible de suivre...

Le maintien d'une plaisance active et dynamique et l'activité de nos 200 associations ou clubs nautiques justifie un programme annuel très fourni d'animations, d'épreuves et d'événements. On en recense autour de 250 par an, dont 150 régates. L'un des temps forts de ce programme, c'est, bien sûr, notre salon de La Ciotat : les Nauticales. C'est le premier salon à flot de la saison, celui où l'on peut essayer sur la mer les bateaux que l'on peut admirer à sec ici au Nautic. L'édition 2011 se déroulera du 12 au 20 mars prochain. On y attend 200 expositions, 600 bateaux et 45 000 visiteurs. Vous y serez les bienvenus.

Nautisme et plaisance ne sont des sports ou des loisirs dynamiques que dans la mesure, où ils bénéficient des progrès de la technologie. En charge du développement économique de son territoire, la communauté urbaine que je préside mise beaucoup sur l'innovation technologique. Elle trouve d'utiles et intéressantes applications dans des secteurs d'activités comme la sécurité maritime ou le développement durable. Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bretagne se partagent ainsi un pôle Mer de compétitivité qui regroupe et associe des industriels et des laboratoires auxquels MPM apporte un soutien financier et logistique. Ce pôle Mer est présent sur ce stand.

Mesdames et messieurs, convaincu de l'intérêt que vous portez à nos installations, ainsi qu'aux projets qui les concernent, et certain du plaisir que vous procureront nos paysages et plans d'eau, au nom de Marseille Provence Métropole, je souhaite vous y accueillir et vous rencontrer très prochainement.

Je vous remercie.